CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE QUAROUBLE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 15 AVRIL 2023
PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

L'an Deux mil Vingt-trois, le 15 avril, à 10h00 le Conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la Commune de Quarouble étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc DELANNOY, Président

Date de la convocation : 07 avril 2023 -

QUORUM : 50 % des présents – 7 conseillers :
Quorum atteint : ☒ oui : 10 ❑ Non : __

Présents :

M. Jean-Luc DELANNOY	M. Philippe DOCHEZ	Mme Anne DUBOIS
M. Jean-Michel NAMOR	Mme Anne-Sophie PORTEMONT	Mme Viviane BRABANT
M. Marc CHABANOIS	Mme Marie-Andrée CHEVALIER	Mme Monique CUISSE
Mme Martine DERVAUX arrivée à 10h45		

Absents Excusés :

Absents :

Mme Maud BURETTE	Mme Anne-Sophie MARIAGE	M. Bernard PAW

Secrétaire de séance nommée : Madame Anne DUBOIS

Monsieur le Président présente le Procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 12 novembre 2022 transmis avec la convocation du présent conseil d'administration.

Celui-ci est approuvé à l'unanimité

Sujets à l'ordre du jour

1 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS.

Après s'être fait présenter le Budget Primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2022 au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
2) Statuant sur l'exécution du Budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le conseil, après en avoir discuté, **APPROUVE** le compte de gestion du budget principal du CCAS, dressé par le receveur pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : Unanimité

2 : COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU BUDGET PRINCIPAL DU CCAS.

Monsieur le Président précise que la question à examiner est celle du Compte Administratif 2022 du budget principal du CCAS et que conformément à la réglementation il ne prendra pas part au vote.

Madame **Anne-Sophie PORTEMONT** est nommée Président de séance pour l'examen de cette question.

Considérant que le compte administratif constate le volume de titres de recettes émis et de mandats de paiements ordonnancés au cours de l'exercice,

Présentation est faite du compte administratif 2022 du budget principal du CCAS qui peut être synthétisé comme suit :

COMPTE ADMINISTRATIF CCAS 2022

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	--------	5 837,73 €		49 207,31 €		55 045,04 €
Opérations de l'exercice	18 451,97 €	18 711,73 €	0,00 €	0,00 €	18 451,97 €	18 711,73 €
TOTAUX	18 451,97 €	24 549,46 €	0,00 €	49 207,31 €	18 451,97 €	73 756,77 €
Resultats de clôture	--------	6 097,49 €	----------	49 207,31 €	----------	55 304,80 €
Restes à réaliser	--------	----------	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	-------	6 097,49 €	0,00 €	49 207,31 €	0,00 €	55 304,80 €
RESULTATS DEFINITIFS	-------	6 097,49 €	----------	49 207,31 €	---------	55 304,80 €

Monsieur le Président se retire au moment du vote.

Le conseil, après en avoir discuté, **APPROUVE** le compte administratif 2022 du budget principal du CCAS de Quarouble, **CONSTATE** pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et **ARRÊTE** les résultats définitifs tels que exposés dans le tableau synthétique présenté.

Vote : Unanimité

3 : AFFECTATION DU RESULTAT 2022.

Monsieur le président rappelle les résultats du Compte Administratif 2022 du CCAS :

RÉSULTATS 2022		
1 Détermination du résultat à affecter		
Dépenses de Fonctionnement 2022	+	18 451,97 €
Recettes de Fonctionnement 2022	+	18 711,73 €
Résultat de Fonctionnement 2022	+	259,76 €
Résultat de Fonctionnement antérieur reporté	+	5 837,73 €
Résultat Section de Fonctionnement A	+	**6 097,49 €**
2 Détermination du besoin de financement de la section d'Investissement		
Dépenses d'Investissement 2022	+	0,00 €
Recettes d'Investissement 2022	+	0,00 €
Résultat d'Investissement 2022	-	0,00 €
Résultat d'Investissement antérieur reporté	+	49 207,31 €
001 - Résultat Section d'Investissement B	+	**49 207,31 €**
3 Restes à réaliser au 31/12/2022		
Dépenses	-	**0,00 €**
Recettes	+	**0,00 €**
Solde des Restes à Réaliser en Section d'Investissement C	+	0,00 €

Le résultat de la section de Fonctionnement est de + 6 097,49 € et celui de la section d'investissement de + 49 207,31 €.

- En application de l'article L.2311-4 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'instruction M14, le conseil, après en avoir discuté :

  - **DECIDE** d'affecter l'excédent global de la section de fonctionnement de la manière suivante :

    Section de Fonctionnement – Recettes 002 - 01 : Excédent de Fonctionnement reporté 6 097,49 €

  - **DECIDE** d'affecter l'excédent global de la section d'investissement de la manière suivante :

    Section d'Investissement – Recettes 001 - 01 : Excédent d'investissement reporté 49 207,31 €

Vote : Unanimité

4 : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU CCAS DE QUARAOUBLE.

Monsieur le Président expose ce qui suit :

Le budget s'équilibre en Dépenses et en Recettes à la somme de ***24 697,49 €*** pour la section de Fonctionnement et à ***49 207,31 €*** pour la section d'Investissement.

Ce budget intègre l'affectation des résultats 2022. Il n'y a pas de restes à réaliser 2022.

Concernant la section de Fonctionnement :

*Le montant total des Recettes de Fonctionnement est fixé à **24 697,49 €.***

Chapitre 74	Dotations, subventions et participations	*17 000,00 €*
Chapitre 75	Autres produits de gestion courante	*1 600,00 €*
Chapitre 002	Excédent de fonctionnement reporté	*6 097,49 €*
	Total Recettes de Fonctionnement	***24 697,49 €***

*Le montant total des Dépenses de Fonctionnement est fixé à **24 697,49 €.***

Chapitre 011	Charges à caractère général	*21 297,49 €*
Chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	*200,00 €*
Chapitre 65	Autres charges de gestion courante	*2 200,00 €*
Chapitre 67	Charges exceptionnelles	1 000,00 €
	Total Dépenses de Fonctionnement	***24 697,49 €***

Concernant la section d'Investissement :

*Le montant total des Dépenses d'Investissement est fixé à **49 207,31 €.***

272	Autres immobilisations financières	49 207,31 €
	Total Dépenses d'Investissement	**49 207,31 €**

*Le montant total des Recettes d'Investissement est fixé à **49 207,31 €.***

Chapitre 002	*Excédent d'investissement reporté*	*49 207,31 €*
	Total Recettes d'Investissement	***49 207,31 €***

Le budget principal 2023 du CCAS est joint en annexe.

Le conseil, après en avoir discuté, **PROCEDE** au vote du Budget Primitif 2023 du CCAS de Quarouble et **APPROUVE** celui-ci.

Vote : Unanimité

5 : QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Informations :

- Monsieur **le président** est interpellé pour savoir s'il est possible de déplacer les conseils d'administration un autre jour que le samedi matin. Après discussion il est décidé de placer ceux-ci le jeudi soir à 18h00.

- Monsieur **le Président** informe les membres du conseil d'administration qu'un projet a été proposé pour aménager l'ancien terrain de football rue Roger Salengro. Ce projet pour 29 logements en conformité avec l'OAP du PLUI, est accompagné d'une offre de rachat du terrain à 250 000 €. Monsieur **le Président** demande l'avis du conseil pour continuer la démarche, compte tenu notamment du fermage existant sur une partie du terrain. Il est précisé que pour la vente il faudra délibérer. Un vote informel est effectué. 9 voix pour – 1 abstention.

- Monsieur **le Président** informe le conseil d'administration que nous avons une demande pour l'installation d'une antenne FREE sur un terrain du CCAS au bois du chapitre qui est en fermage.

- Madame **Marie-Andrée CHEVALIER** demande si le groupe Lou Clark a été contacté pour le repas des ainés.

  Madame **Anne-Sophie PORTEMONT** répond que 3 devis ont été demandés et que le groupe Lou Clark a été retenu.

- Madame Marie-Andrée CHEVALIER demande si nous allons mettre en place la semaine bleue.

  Madame **Anne-Sophie PORTEMONT** répond que qu'il y aura un après-midi organisé par ELSAN fin septembre : HosCARE'Tour. Le thème sera l'alimentation.

- Madame **Marie-Andrée CHEVALIER** demande s'il y aura une sortie pour les personnes âgées.

  Madame **Anne-Sophie PORTEMONT** répond qu'il n'y en pas de prévu pour l'instant. Elle rappelle qu'il y a des associations comme le foyer des ainés qui proposent ce type de sortie.

  Madame **Anne DUBOIS** propose d'inviter à la prochaine réunion la présidente du foyer des ainés pour mieux connaitre leurs actions.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 11h15

Quarouble, le 08 juin 2023
Le Secrétaire de séance
Anne DUBOIS

C.C.A.S. de QUAROUBLE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
59243

Le Président
Jean-Luc DELANNOY